Centre régional d'intelligence phytosanitaire de la Communauté andine

Renforcer, au niveau régional, la prévention et la gestion phytosanitaires des organismes nuisibles, et aider les producteurs et les autorités sanitaires à prendre rapidement des décisions en cas d'apparition ou d'incursion d'organismes nuisibles, grâce à la création du Centre régional de renseignements phytosanitaires de la Communauté andine (CRIFCAN). Cela permettra de produire des renseignements épidémiologiques, de renforcer les capacités techniques et de mettre sur pied des équipes techniques, dans le cadre d'un réseau international consultatif, pour faire face à d'éventuelles urgences phytosanitaires.

STDF/PG/838

Status
On-going

Start Date
27/03/2023

Project Value (US$)
$2,643,852

STDF Contribution (US$)
$1,000,000

Beneficiaries
Bolivie
Colombie
Équateur
Pérou

Implementing Entities
Secrétariat général de la Communauté andine (SGCAN)

Partners
Organisation internationale régionale pour la protection des plantes et la santé animale (OISRA)
Service national de santé agricole et de sécurité sanitaire des produits alimentaires (SENASAG) de la Bolivie
Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage (ICA)
Agence de réglementation et de contrôle phyto et zoosanitaire (AGROCALIDAD) de l'Équateur
Service agrosanitaire national (SENASA) du Pérou

Background

La jaunisse fusarienne des musacées, causée par le champignon Fusarium oxysporum f.sp. cubense (Foc), est la maladie des musacées la plus destructrice, et on estime qu'elle fait partie des dix maladies les plus importantes dans l'histoire de l'agriculture. La présence du Foc R4T en Amérique du Sud a été détectée en juin 2019 dans deux exploitations bananières de

La Guajira (Colombie). Par la suite, de nouveaux foyers ont été détectés à Sullana (Pérou) et à Rio Negro, Magdalena (Colombie).

L'importance de cette menace pour la région a été reconnue par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La maîtrise de l'organisme nuisible Foc R4T s'avère particulièrement difficile: à partir du moment où la maladie est présente, elle ne peut être entièrement éliminée au moyen des pratiques et des fongicides actuellement disponibles. La maladie peut subsister dans les sols pendant des décennies et se propager très facilement à travers les frontières par la circulation des personnes et des marchandises. On estime actuellement qu'il s'agit d'un organisme de quarantaine dont la répartition est limitée, qui est source d'importantes préoccupations dans la région.

Par conséquent, le meilleur moyen de lutter contre cette maladie est d'éviter qu'elle se propage. Les mesures visant à prévenir l'apparition du Foc R4T exigent une approche régionale de détection précoce. Elles doivent être prises par les systèmes nationaux officiels de surveillance ainsi qu'au niveau régional.

Dans les pays de Communauté andine, la production de bananes plantains et de bananes est une activité importante. La Colombie et l'Équateur sont deux des plus grands exportateurs de bananes au monde. Le Pérou a réussi à se positionner sur les marchés internationaux grâce à sa production biologique et équitable, tandis que la Bolivie fournit principalement les pays du Cône Sud. En outre, le secteur présente une grande importance du point de vue de la sécurité alimentaire et de l'emploi, et il est considéré comme un élément fondamental de la culture indigène et afrodescendante.

Pour ces raisons, l'introduction du Foc R4T constitue une menace d'importance régionale qui peut toucher les exportations comme la production des pays andins, limitant leur accès aux marchés extérieurs. Au niveau de la Communauté andine, l'incidence sur le commerce était estimée en 2020 à 4,8 millions d'USD, touchant principalement l'Équateur et la Colombie et, dans une moindre mesure, le Pérou et la Bolivie.

Face à cette urgence phytosanitaire, les pays membres de la Communauté andine ont fait part de leurs préoccupations quant à l'apparition de foyers de Foc R4T en 2019, après une réunion de haut niveau du Comité technique de santé agricole (COTASA) – Préservation des végétaux (élargie pour inclure les Ministres d'État). Les pays ont demandé au SGCAN d'élaborer un projet pour fournir des orientations techniques en vue de créer un centre de surveillance, dans le but de renforcer leurs capacités de faire face et de réagir aux foyers et aux incursions d'organismes nuisibles. En réponse à cette demande, il a été proposé de créer le Centre de renseignements phytosanitaires, en tant qu'outil permettant de générer des produits d'évaluation, de surveillance et de définition de la position géographique de différentes situations phytosanitaires. Il s'agira d'un outil supplémentaire, intégrant les renseignements sanitaires disponibles dans le cadre de différents systèmes, pour réduire les risques d'introduction d'organismes nuisibles et de maladies dans les pays.

Expected Results

Les pays andins disposent d'un centre régional de renseignements phytosanitaires pour détecter rapidement les éventuels problèmes phytosanitaires touchant leurs cultures

À partir de l'élaboration d'un diagnostic de l'état de la situation phytosanitaire actuelle des pays andins, qui tiendra compte des outils technologiques dont ils disposent pour faire face aux urgences dans ce domaine, un centre régional de renseignements phytosanitaires sera conçu et mis en place. Ce processus s'accompagnera d'une réglementation régionale encadrant son fonctionnement et d'un engagement pris par les pays à cet égard. Le Centre permettra d'envoyer des alertes précoces et de transmettre des renseignements en temps réel aux ONPV des pays membres, ainsi qu'aux acteurs du secteur privé, facilitant ainsi les processus et procédures pour traiter les organismes nuisibles comme le Fusarium.

Un Réseau international consultatif est créé pour lutter contre les organismes nuisibles d'importance économique dans la région andine

Une équipe d'intervention pour les situations d'urgence, le Groupe d'action phytosanitaire régional (Comando Regional Fitosanitario), sera constituée, regroupant des membres aux compétences pluridisciplinaires qui prendront des mesures en temps utile pour maîtriser les organismes nuisibles de quarantaine. Les spécialistes se rendront dans les zones touchées et mettront en place des stratégies de communication pour éviter que les producteurs déplacent le matériel végétal hors de ces zones. Des protocoles de biosécurité seront suivis et des recommandations seront transmises entre les pays membres, à partir d'une proposition d'harmonisation de documents utilisés pour gérer les risques en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles.

Les fonctionnaires des pays andins ont renforcé leurs capacités en matière de surveillance, de suivi, d'analyse des risques et de gestion intégrée des organismes nuisibles

Un plan de formation sera mis en œuvre à l'intention des fonctionnaires des ONPV et du SGCAN dans les domaines que les pays membres auront définis comme étant essentiels. Ces domaines seront déterminés lors de l'étape de diagnostic. Des échanges de données d'expérience seront également organisés, de même que des activités de transfert de technologie, en tenant compte des succès enregistrés par les pays, dans le cadre d'un exercice de simulation face à un foyer de Foc R4T au Pérou ou en Colombie.